

Madame Marina FERRARI
Secrétaire d'État chargée du Numérique

Paris, le 22 avril 2024

Madame la Ministre,

La directive européenne NIS 2 (Network & Information Security) adoptée par la Commission européenne en 2022 a pour objectif de renforcer considérablement la capacité des États européens, des collectivités et des entreprises à se prémunir de cyber-attaques toujours plus nombreuses et sophistiquées, notamment par la mise en place d'un référentiel commun d'obligations techniques et organisationnelles.

La transposition de cette directive dans le droit national français, prévue pour octobre 2024, doit permettre d'élever notre niveau de protection et de résilience, mais également d'ancrer dans la conscience collective que la cybersécurité est une priorité nationale pour tous, acteurs privés comme publics, citoyens comme administrations, entreprises comme associations.

C'est pourquoi les associations d'élus, aujourd'hui réunies dans le cadre de la Belle Alliance, se mobilisent pleinement, et ce dès les premiers échanges avec le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale et l'ANSSI, pour travailler à une transposition la plus efficace et pérenne possible, donnant les moyens et le temps suffisants à chaque niveau de collectivité, pour respecter le futur référentiel de cybersécurité.

Ensemble, nous savons que des actions et garanties préalables à la transposition de NIS2 seront absolument nécessaires à sa réussite, c'est-à-dire à l'appropriation par tous et à l'application par tous des nouvelles obligations en matière de cybersécurité.

La progressivité dans la mise en œuvre de la future loi sera la pierre angulaire de la réussite de cette transposition. Elle implique d'accompagner de manière réaliste chaque niveau de collectivité et leur groupement, étape par étape, à se hisser aux futures obligations techniques. De plus, pour être effective, elle oblige également que des moyens financiers, et surtout humains, à la hauteur des besoins, soient identifiés, dans un contexte de très forte tension sur des compétences tant rares que chères. C'est pourquoi nous avons, dès les premiers échanges, collectivement demandé qu'une étude d'impact précise soit réalisée pour qualifier les risques, les menaces, les coûts financiers, administratifs, démocratiques des attaques, ainsi que l'importance de « prévenir plutôt que guérir ».

Nous croyons que la consolidation des relais et acteurs territoriaux, publics comme privés, doit être au cœur des réflexions menées. Créés à la suite de la première directive NIS, les CSIRTs régionaux (Centres de réponses à incidents cyber) voient leurs financements nationaux arriver à terme en 2024, alors que l'impulsion de l'État en matière de couverture en cybersécurité sur tout le territoire national n'aura jamais été aussi nécessaire. Une prolongation des financements et une évolution du rôle des CSIRTs serait pourtant l'opportunité à moindre coût d'accélérer la consolidation des écosystèmes cyber régionaux, le partage des bonnes pratiques, la formation et la labellisation d'experts cyber, en lien avec les Campus Cyber, alors que tous les acteurs anticipent une explosion de la demande d'accompagnement dès l'entrée en vigueur de la future loi de transposition.

Enfin, nous croyons qu'une gouvernance clairement établie et identifiée au niveau de l'État ainsi qu'une méthode de travail commune entre l'État et les collectivités territoriales permettra d'inscrire de manière pérenne tous les acteurs dans une montée en compétence en matière de cybersécurité dans un contexte d'intensification et de grande sophistication des cybermenaces.

C'est dans cet état d'esprit collaboratif que nous vous adressons ce courrier, convaincus que la transposition de la directive NIS2 sera une rampe d'accélération de notre montée en compétence collective en matière de cybersécurité. Nous soulignons que cette montée en compétence doit respecter les capacités humaines, techniques et financières des collectivités territoriales.

Nous serions ravis de vous présenter très prochainement nos propositions lors d'une réunion de travail, convaincus qu'elles apporteront un éclairage indispensable et une plus-value tant pour votre travail de préparation du projet de loi que pour les débats relatifs à la transposition, prévus dans les prochaines semaines, à l'Assemblée nationale.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Carole DELGA Présidente de Régions de France	François SAUVADET Président de Départements de France	David LISNARD Président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité
Sébastien MARTIN Président d'Intercommunalités de France	Johanna ROLLAND Présidente de France Urbaine	Francky TRICHET Président des Interconnectés
Patrick CHAIZE Président de l'AVICCA	Xavier PINTAT Président de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies	

Copies :

Stanislas GUERINI, ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques
Dominique FAURE, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité
Stéphane BOUILLON, Secrétaire général de la Défense et de la Sécurité Nationale
Vincent STRUBEL, Directeur général de l'Agence nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information